puisqu'elle ne lui sert qu'à laver ses ustensiles et ses caves.

La mesure prise par l'administration est aussi vexatoire qu'inique, et ne peut trouver son excuse que, etc...

Que peut-il résulter de la défense qui nous est faite?

Que ne pouvant plus avoir de l'eau chaude après la jetée de la 1re trempe, nous sommes forcés d'alimenter notre générateur avec de l'eau froide et que, les sels de chaux n'étant pas précipités au préalable par l'ébullition se déposent sur les tôles du générateur, et menace de le faire sauter à chaque instant, et cela malgré des nettoyages fréquents.

Nous ne demandons qu'une chose, c'est que le gouvernement nomme une commission qui sera chargée d'examiner contradictoirement avec des délégués à désigner par nous, si l'esprit de la loi de 1816 est encore applicable à notre époque. eu égard surtout à l'introduction de la vapeur dans les brasseries. Seulement, pour que l'enquête soit sérieuse, il faut que le gouvernement choisisse des hommes compétents, M. Pasteur, par exemple, etc.

Est-ce en agissant de la sorte, qu'on prétend protéger le commerce? Aujourd'hui surtout que les bières allemandes s'implantent dans notre pays, il est du devoir du gouvernement d'aider les brasseurs français à surmonter la concurrence qui leur est faite, et le directeur général des contributions indirectes doit faire en sorte qu'on ne puisse dire qu'il lui est parfaitement indifférent que les brasseurs français se ruinent au profit des brasseurs allemands, etc...

Le gouvernement a le devoir de faire cesser un pareil état de choses qui, à tous points de vue, n'offre aucun bénéfice au Trésor et menace au contraire de ruiner les brasseurs français.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 19 mars, minuit 40.

La pression barométrique est de 765 m/m à Brest.

765 à Dunkerque.
765 à Biarritz.
770 à Marseille.
770 à Belfort.

Une dépression assez forte existe à l'Ouest de l'Ecosse.

Baisse de 1 m/m sur Stornoway.
Hausse de 1 m/m sur Valentia.
— 4 — Monaco.
— 3 — Biarritz.
— 3 — Brest.

Temps probable : vent des régions Est et Sud, temps beau et chaud.

Baisse de température.

AFFAIRES MILITAIRES

Armée territoriale. — *Infanterie.* — Par décret du président de la République, en date du 15 mars 1884, ont été nommés ou promus :

Lieutenant-colonel. — 25e régiment, M. Henri-Léon Lasseray, chef de bataillon en retraite, en remplacement de M. Bureau, passé au 6e régiment.

Capitaine. — 5e régiment, M. Eugène-Alexis Saillio, lieutenant au corps.

7e régiment, M. Victor-Augustin, lieutenant au corps.

8e régiment, M. Georges-Fernand Ladureau, lieutenant au corps.

Lieutenant. — 6e régiment, M. Auguste-Joseph-Jules Chevresson, sous-lieutenant au corps.

M. Léon-Charles-Joseph Decroix, sous-lieutenant au corps.

Sous-lieutenant. — 1er régiment, M. Georges-Marie-Joseph Tréca, sergent-major au 3e régiment.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal a tenu, mardi soir, une assez courte séance, dans laquelle il a renvoyé aux commissions compétentes, les diverses questions mentionnées dans la première partie de l'ordre du jour, que nous avons publié. C'est M. Roussel, adjoint, qui présidait.

Diverses observations ont été échangées sur le gaz (révision du traité avec la Compagnie Desclée), l'octroi, les bordures de trottoirs de la rue de la Gare, etc.

Une pétition des habitants du quartier des Pères Récollets, demandant la réouverture de l'église, a été présentée au conseil.

M. Alfred Reboux a demandé à ses collègues de renouveler le vœu précédemment émis. Il a fait remarquer qu'en permettant l'exercice du culte dans l'église du T. S. Rédempteur, l'administration supérieure avait prouvé qu'elle renonce à faire revivre la jurisprudence surannée, qu'elle invoquait jadis contre les pétitionnaires, et en vertu de laquelle le culte ne pouvait être autorisé que dans des locaux appartenant aux communes, aux fabriques ou à l'Etat.

La chapelle du T.-S.-Rédempteur est louée, par des particuliers, à la fabrique de Ste-Elisabeth. Celle des Récollets est louée à la fabrique de Notre-Dame, et rien n'empêche le gouvernement de faire, dans ce quartier, ce qu'il a fait au Pile.

M. Moreau a appuyé M. Reboux « au nom de la liberté de réunion. »

Le conseil a renouvelé son vœu à l'unanimité, moins la voix de M. Lacquement, qui s'est abstenu.

Selon les prescriptions de la nouvelle loi, le Conseil devrait désigner deux de ses membres chargés d'assister le maire dans la confection de la liste des électeurs consulaires.

Le scrutin a donné ces résultats : MM. Willem, 11 voix; Moreau, 9 voix; D'Halluin, 9 voix; Reboux, 8 voix; Briet, 1 voix; Degand, 1 voix et Bonne, 1 voix.

MM. Willem et Moreau ont été élus, le second avec le bénéfice de l'âge.

La proposition du syndic de la faillite de la Compagnie des tramways, — proposition dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs — a été renvoyée à la première commission.

L'administration a prié le conseil de charger une commission, de l'examen de quelques maquettes du monument à élever à la mémoire des victimes de la catastrophe du 5 novembre.

M. Alfred Reboux a demandé au conseil de décider que ce monument serait érigé à *la mémoire des victimes du travail industriel*, de tous ceux qui périssent dans des accidents de manufactures.

Roubaix, a-t-il dit, s'est honoré en consacrent des sépultures particulières à ses pasteurs, à ceux qui sont venus, les premiers dans ce siècle, apporter l'instruction aux enfants pauvres, aux religieuses qui soignent les malades, et, enfin, il y a 13 ans, il a érigé un monument à ses fils morts pour la patrie. Nous n'avons pas le droit d'oublier ceux qui tombent au champ d'honneur du travail, les ouvriers, qui meurent pour Roubaix et pour sa fortune. A eux aussi, nous devons une pensée pieuse en entrant au cimetière. Nos enfants sauront ainsi que, si cette génération a eu ses fautes et ses erreurs, elle avait, au moins, la reconnaissance de tous les services, le respect de toutes les infortunes et de tous les mérites.

Les noms des victimes de la catastrophe de novembre seront inscrits sur le monument. Une autre pierre portera les noms de ceux qui, à l'avenir, périront dans des accidents industriels — avec l'année de leur mort.

Le conseil, à l'unanimité, a approuvé cette proposition, dont la commission devra s'inspirer dans le choix qu'elle est appelée à faire entre les divers projets.

La séance a été levée à 10 heures.

On n'a pas oublié l'aventure de M. Caudrelier, conseiller municipal, et de M. Dhal, fermier à Tourcoing, à propos d'une fourniture de lait à l'hospice.

L'histoire a ému le parquet, qui se serait décidé à poursuivre ces deux messieurs, en vertu de l'article 412 du Code pénal ainsi conçu :

« Ceux qui, dans les adjudications de la propriété, de l'usufruit ou de la location des choses mobilières, ou immobilières, d'une entreprise, d'une fourniture, d'une exploitation ou d'un service quelconque, auront entravé ou troublé la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, soit avant, soit pendant les enchères ou les sousmissions, seront punis d'un emprisonnement de quinze jours au moins, de trois mois au plus, et d'une amende de cent francs au moins et de cinq mille francs au plus.

» *La même peine aura lieu contre ceux qui, par dons ou promesses, auront écarté les enchérisseurs.* »

La commission des finances a décidé, de fixer à quatre mille francs le traitement du nouveau préposé en chef de l'octroi.

L'anniversaire du 18 mars. — Le parti révolutionnaire n'a fait cette année aucune manifestation et n'en prépare aucune.

On avait songé à un banquet, — à 2 fr. 50 par tête — mais les souscripteurs sont jusqu'ici si peu nombreux qu'on en sera réduit, selon toute probabilité, à aller chez l'ami Carrette (rue de l'Alma 104), prendre une « petite consommation » à la santé du parti.

Voici le programme du congrès socialiste qui doit se tenir, à Roubaix, à la fin du mois :

PARTI OUVRIER.

Fédération socialiste révolutionnaire du Nord

Septième congrès national, siégeant à Roubaix du samedi 29 mars au lundi 7 avril 1884

Deuxième circulaire de la commission d'organisation aux syndicats, cercles et groupes révolutionnaires.

Citoyennes et citoyens,

L'empressement des groupements de travailleurs à répondre à notre premier appel démontre que le moment est bien choisi pour la tenue des assises du prolétariat français.

Ce sont d'abord les deux organes ouvriers du Nord, le *Travailleur* de St-Pierre-lez-Calais, et la *Défense des Travailleurs* de Reims, que leurs rédactions ont mis entièrement à la disposition de la commission du Congrès.

Des adhésions de groupes ouvriers, ainsi que les *Dons* ou les *Prêts* pour aider à l'organisation du Congrès, nous ont été immédiatement adressés de Montluçon, Lyon, Rochefort-sur-Mer, St-Quentin, Roubaix, Le Mans, Saint-Omer, Troyes, Alais, Lille, Reims, Saint-Pierre-lez-Calais, Carcassonne, Roanne, Bordeaux, Bézenet, Paris, Montpellier, Moulins etc, : nous assurant que le septième congrès du parti ouvrier représentera hautement et complètement les travailleurs révolutionnaires français et leurs revendications.

Par notre appel à tous les groupements de travailleurs — selon la décision formelle de la *Fédération socialiste révolutionnaire du Nord* — il n'en pourrait être autrement.

En effet, le congrès de Roubaix ne pratiquera aucune espèce d'exclusivisme ; il est et demeurera largement ouvert à tous les groupes qui, sur le terrain de classe, ont engagé la lutte contre la bourgeoisie capitaliste et dont les divisions, plus apparentes que réelles, doivent disparaître devant la communauté des intérêts.

Comment, étant donné de telles garanties d'indépendance, et l'importance des études qui seront faites à ce congrès, les travailleurs conscients ne produiraient-ils pas l'effort nécessaire pour y participer?

Aussi, malgré la misère atroce qui frappe les membres d'un grand nombre de corporations, le septième congrès national du parti ouvrier aura l'importance nous l'espérons, de ses devanciers. Il montrera aux quarante-quatre enquêteurs officiels de la Chambre des députés, ainsi que toute la classe exploitante aux abois que les travailleurs ne les ont pas attendus pour s'accuper des conditions économiques de notre société, et que le seul remède aux douleurs sociales, ce n'est pas la bourgeoisie qui saurait le trouver : parce qu'il réside dans la fin de sa situation de privilégiée et de sa domination de classe : et que l'histoire, pas plus que la raison, ne fournit aucun exemple d'un suicide de cette taille.

Les séances du congrès seront tenues dans la GRANDE SALLE DOMINIQUE, *rue de l'Allouette*.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

PREMIÈRE QUESTION.

Trois subdivisions. — Etude sommaire.

1re *subdivision*. — Inventaire des forces productives par région et par localité (nombre des ateliers, des machines, des chevaux, vapeurs, etc.)

2e *subdivison*. — Etat de chaque industrie (chiffre des patrons, nombre des ouvriers, leur sexe et leur âge, salaires, heures de travail, règlements d'ateliers, chômages, grèves, etc.).

3e *subdivision*. — Prix des denrées, des logements et des autres objets nécessaires à la vie, et leur variation depuis 10 ans.

DEUXIÈME QUESTION

Situation politique (campagnes électorales, voix obtenues, chiffre des élus et leur action).

TROISIÈME QUESTION

Des modifications à apporter à l'organisation locale, régionale et nationale du parti, pour la rendre plus efficace.

QUATRIÈME QUESTION

Le développement de la presse du parti et autres moyens de propagande.

CINQUIÈME QUESTION

Le parti ouvrier *avant*, *pendant* et *après* la Révolution.

SIXIÈME QUESTION

D'une législation internationale du travail ; de la durée de la journée de travail ; de la concurrence des ouvriers étrangers, de l'interdiction (en général) du travail de nuit et d'un congrès international sur ces questions.

Citoyennes, citoyens,

Nous avons la confiance que les travailleurs saisiront cette occasion de s'unir et de se concerter en attendant que les circonstances politiques et économiques leur permettent, avec l'aide d'une sérieuse organisation, de procéder au grand acte de Justice qui appellera le concours de toutes les énergies, pour établir l'égalité sociale que doit instaurer la révolution prolétarienne.

Roubaix, le 1er mars 1884.

Pour la Fédération socialiste révolutionnaire du Nord,

LA COMMISSION D'ORGANISATION.

Adresser tout ce qui concerne la correspondance au citoyen *Desmedt*, secrétaire général, 104, *rue de l'Alma, à Roubaix*, et les fonds au citoyen *Carrette*, trésorier général, même adresse.

Conditions d'admissibilité.

« Sont admis aux congrès nationaux socialistes ouvriers, tous les groupes exclusivement ouvriers, composés de dix-neuf membres au moins, et existant depuis trois mois; ils pourront nommer un délégué par 300 membres ou fraction de 300 membres ». (Statuts modifiés et ratifiés par le quatrième congrès national tenu au Havre en novembre 1880.)

Un délégué peut représenter jusqu'à cinq groupes; chaque délégué n'a qu'une voix délibérative.

Les groupes adhérents au congrès sont priés de faire connaître au plus tôt pour que toutes les communications leur soient adressées, et pour permettre à la commission de prendre les mesures nécessaires au séjour des délégués.

N. B.— Le congrès sera ouvert le soir, 29 mars, par un meeting public et contradictoire sur l'ordre du jour : *Capital et travail*. Les délégués qui désireraient y prendre la parole, sont priés d'en donner connaissance au plus tôt à la commission.

MM. Clovis Hugues et Alfred Giard, députés, viendront donner une conférence à Roubaix le jour de Pâques.

Postes. — Par décision ministérielle, on va placer dans tous les bureaux de poste auxiliaires, bureaux de tabac, etc., une boite spéciale pour les imprimés.

La catastrophe du 5 novembre. — Nous recevons la lettre suivante :

« Song-Tay (Ton-Kin), 29 janvier 1884.

« Monsieur le directeur gérant du *Journal de Roubaix*.

» J'apprends tout dernièrement le véritable malheur arrivé à Roubaix le 5 novembre, — le journal que m'envoie ma famille m'en donne les tristes détails.

» La souscription ouverte aussitôt en faveur des familles des victimes de cette catastrophe avait déjà donné, au 28 novembre, (c'est la date du dernier journal qui me soit parvenu) un fort joli résultat. Cela prouve, une fois de plus, que les Roubaisiens ne craignent pas de puiser à la caisse quand il s'agit de venir en aide à des malheureux.

» En qualité de compatriote, j'ai voulu aussi participer à cette bonne œuvre, et, si faible que soit mon obole, elle n'en sera pas moins, j'en suis persuadé, reçue de grand cœur.

» La souscription sera peut-être close au moment où ma lettre vous parviendra ; mais mon éloignement du pays natal sera mon excuse.

» Vous trouverez inclus un mandat-poste de la somme de 20 francs.

» Recevez, Monsieur, mes salutations amicales.

» CHARLES PENNEL.

» Sous-lieutenant au 3e tirailleurs algériens, » à Song-Tay (Tonkin). »

Pour les victimes du Tonkin.—Quelques Roubaisiens ont pris l'initiative d'organiser un concert au profit des victimes du Tonkin. L'idée est heureuse et trouvera de l'écho dans le cœur de notre patriotique population. Tout le monde voudra venir en aide à ces soldats qui défendent au loin la cause de la France et de la civilisation. La fête que l'on prépare aura un éclat inaccoutumé. On s'est déjà assuré le concours de plusieurs artistes des grands théâtres de France et de Belgique, et celui de quelques sociétés de Roubaix.

On espère que M. Paul Deroulède y prendra la parole.

Cette soirée aura lieu très prochainement. Nous en indiquerons la date dans quelques jours, et nous en publierons bientôt le programme.

Le Choral Nadaud. — Le *Choral Nadaud* donnera une soirée bachique samedi, 22 mars, à 8 heures 1/2 du soir, dans le local de la société, au Globe, Grand'Rue.

On s'est assuré le concours de plusieurs artistes distingués. Le programme a été composé avec soin.

Un opéra-comique interprété par des membres du *Choral Nadaud* terminera cette fête intime à laquelle messieurs les membres honoraires sont invités à assister.

Pendant la soirée, aura lieu le tirage d'une tombola organisée par la société au bénéfice d'une famille nécessiteuse.

Les membres de la conférence de Saint-Vincent-de Paul, de Wattrelos, feront chanter en leur église paroissiale, jeudi 20 mars, à huit heures, une messe solennelle pour le repos de l'âme de Madame veuve Watine-Meurisse, leur bienfaitrice.

L'état de Desmet, l'ouvrier teinturier qui a reçu, sur le sommet de la tête, un coup de bâton d'un de ses camarades de travail, dans la maison Screpel-Toussaint et Cie, rue du Coq-Français, ne laisse aucun espoir.

On s'attend à le voir mourir à tout instant. Mardi, à six heures, le parquet de Lille est venu à l'Hôtel-Dieu, et a fait une enquête sur cette regrettable affaire.

— Le petit Eloi, qui a été brûlé lundi matin, au Pile, est à toute extrémité.

— Le jeune homme du *Raverdi* qui a reçu de son frère un coup de rateau sur le front, va relativement bien. On espère beaucoup le sauver.

Incendie à Wattrelos. — Mardi, à sept heures du soir, une meule de bois, qui se trouvait dans une pâture, au hameau du Sapin-Vert, a été entièrement consumée. On ignore la cause de cet incendie.

Chronique théâtrale. — La direction de l'Hippodrome vient de traiter avec l'un des cirques les plus renommés pour toute la durée de la foire.

C'est le cirque « Priani et Piérantoni ». Cette troupe équestre est, paraît-il, composée cette année d'artistes de premier ordre. Les chevaux de race sont nombreux et admirablement dressés. Les sportmen peuvent donc compter sur une série de bonnes soirées.

Nous rappelons que demain soir, jeudi, il y aura à ce théâtre une seconde représentation du *Maître de Forges* dont le succès a été si éclatant dimanche dernier.

Un nouveau pont métallique. — Un français a fait expérimenter ces jours-ci à Louvain (Belgique), un pont métallique de son invention.

Ce pont se monte en vingt minutes et est jeté en une heure; il a vingt-et-un mètres de portée maxima et trois mètres de largeur.

On l'a fait traverser par une batterie d'artillerie — qu'on a photographiée en plein passage. Les ingénieurs et les militaires qui ont assisté aux expériences, y ont pris grand intérêt; d'après eux, le nouvel engin, d'un usage facile et rapide, paraît pouvoir être appelé à servir aux opérations militaires comme aux usages civils.

TOURCOING

Vol. — Lundi soir, le sieur D..., trieur de laines, a eu sa montre en or volée. Sur sa déclaration, la police a arrêté le lendemain une femme, mais celle-ci a pu établir qu'elle n'était pas sortie la veille de chez elle.

Accident. — Mme Danset, cabaretière, rue Neuve-de-Roubaix, dont la fille a été, il y a quelques jours, atteinte accidentellement d'un coup de revolver, est tombée en bas de sa cave et s'est blessée assez sérieusement à la main.

Affaire Dujardin. — L'affaire de Dujardin, le courtier en laines de Tourcoing, inculpé d'outrage public à la pudeur, viendra le 21 mars, devant le tribunal correctionnel.

Menus faits. — Un homme de la rue du Moulin-Fagot, Pierre Degranete, a porté plainte contre un cordonnier de la rue Notre-Dame, qu'il accuse de l'avoir frappé.

— Un cabaretier de la rue du Prince a été l'objet d'un procès-verbal, pour ouverture de cabaret après l'heure réglementaire.

LILLE

L'EMPRUNT SCOLAIRE. — Si les divisions intestines du Conseil municipal rendent impossible tout travail sérieux à cette assemblée qui finira dans le marasme et l'impuissance, l'esprit sectaire qui l'anime est cependant assez fort pour lui permettre d'ajouter à ses dilapidations et de compromettre presqu'irrémédiablement les finances de la cité.

Depuis hier, et pour trente ans, l'administration vient d'ajouter au budget une charge annuelle de 200,000 fr.

Les écoles de la ville se vident, les enfants refusent d'y aller, les pères de famille, anxieux de l'enseignement qui s'y donne, ne veulent plus y exposer leur fils. Avant un an, il faudra faute d'élèves fermer près d'un tiers des écoles communales. Et c'est dans ces conditions que les fanatiques de l'Hôtel-de-Ville empruntent 5 millions pour construire 13 groupes scolaires qui ne seront jamais habités, à moins que les catholiques revenus au pouvoir n'y installent un jour leurs écoles ! C'est à croire qu'on fait un rêve!

Et pour payer cette folie qui n'ajoutera pas un iota à l'instruction des enfants, nous voilà pendant trente ans condamnés à une augmentation d'impôts de 200,000 francs, sans compter les charges résultant de l'emprunt de 24 millions.

Lille est une des villes de France où les conditions de la vie sont les plus difficiles, mais il paraît que les pauvres ouvriers sont encore trop heureux et on leur prépare une nouvelle série d'impôts qui leur permettront en travaillant sans relâche, du matin au soir, de gagner juste assez pour mourir de faim !

C'est une indignité ! Et l'on ne saurait trop dénoncer et flétrir le Conseil qui ne recule pas devant de telles extrémités.

Conférence de M. Auffray.— M. Auffray, ancien auditeur au conseil d'Etat, a donné, lundi soir, une conférence salle Ozanam, sur le Jacobinisme.

Il a fait un parallèle de cette secte en 1791 et 1884 et montré que le même but était poursuivi, but anti-religieux au suprême degré.

Tout est pour les Jacobins, prétexte à persécution contre la religion; après les expulsions des religieux, l'expulsion de Dieu des écoles.

M. Auffray termine en engageant les vrais patriotes à se rallier autour du drapeau de la foi.

Il a obtenu un très grand succès, et souventes fois sa voix a été couverte par les applaudissements.

Fête patronale des Facultés catholiques. — Aujourd'hui, à dix heures, a été célébrée dans l'église de Notre-Dame de la Treille, la fête patronale des Facultés catholiques.

Mgr Monnier, chancelier des Facultés, a officié pontificalement.

L'autel est somptueusement paré; tous les élèves du séminaire en rochets, entourent le chœur, à droite de la nef se trouvent les doyens et professeurs des Facultés catholiques de droit, de science, de médecine, en robes, et devant eux les huissiers parés de leurs insignes. L'assistance est nombreuse ; en avant des élèves, nous remarquons MM. Bernard, Vrau, Stallert, Champeaux, etc.

Ce soir, à 4 heures, au salut, un sermon sera donné par M. le chanoine Deroubaix, doyen de la paroisse Notre-Dame de Douai.

Brevet élémentaire de capacité. — Ont obtenu le brevet de capacité :

Première série. — MM. Balle, Basin, Octave et Paul Blérent, Bordet, Bouquet, Calliau, Cattelain, Cattelotte, Coustenoble, Debry, Defroyenne, Degauque, Deghillage, Degremont, Delabassée, Delamette, Delannoy, Desmilier.

Coquelin à Lille. — Coquelin, l'excellent et inimitable Coquelin qui, il y a quelques mois, nous a si merveilleusement joué le *Médecin malgré lui* et *Tartuffe*, jouera, vendredi, deux autres pièces de *L'Avare* et les *Précieuses ridicules*.

On sait avec quels soins Coquelin compose sa troupe; on peut donc prédire pour vendredi une salle comble. Tous les amis de la bonne littérature, de la vraie comédie et du rire franc et épanoui seront à leur poste.

Un bateau-mouche des plus élégants et des plus confortables commence aujourd'hui un service régulier entre le quai Vauban et Haubourdin et vice-versa.

La *Jeannette*, tel est le nom de ce petit vapeur, ne peut manquer de recevoir de nombreux passagers, surtout pendant les dimanches d'été où les rives verdoyantes de la Deûle sont si agréables à voir.

Un enfant reconnaissant. — Les époux Santerre, cabaretiers, ont chez eux, depuis son enfance, Edmond Dupont, qu'ils ont toujours entouré de soins.

Ce jeune drôle, d'un très mauvais caractère, leur a prouvé sa reconnaissance en enlevant l'argent qu'ils avaient placé dans leur chambre. M. Santerre n'a pas hésité alors à le faire arrêter.

Accident. — Un tailleur de pierres, nommé J.-B. Dhelay, était assis sur la machine à soulever les fardeaux. Cette machine se renversa et lui comprima la poitrine. Dhelay a été immédiatement conduit à l'hôpital Ste-Eugénie, où le médecin a constaté une fracture de l'artère du cou. L'état du blessé est grave.

Reconnaissance oblige

« Depuis longtemps je souffrais de mauvaises digestions, de coliques, j'avais une grande faiblesse et j'avais entièrement perdu l'appétit ; les médecins ne me faisaient plus rien. Depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses (1 fr. 50), je me sens bien mieux, je ne souffre plus. Je vous témoigne ma plus vive reconnaissance et vous autorise à publier ma lettre.

« *Gennord.* « Elise BOUSSION. »

A. Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, Paris. 20650

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 18 mars 1884

Présidence de M. LEMAIRE, conseiller.
Ministère public : M. DUMAS, avocat général.

AFFAIRE ALLART-MOREAU

Acte d'accusation

A 11 heures 25, M. le président Lemaire prend la parole.

Il rappelle le jugement du tribunal correctionnel de Lille, du 29 décembre, condamnant M. Moreau à 8 jours de prison, puis lit le rapport :

Le 14 juillet, une manifestation tumultueuse avait lieu à Roubaix ; des arrestations étaient faites ; des condamnations étaient prononcées. L'inquiétude restait dans les esprits, à la suite de ces tristes scènes, résultat de la grève.

Un courant général d'opinion publique demandait une garnison permanente.

Le Conseil repousse cette idée, en 1867; elle est représentée, en 1883, par M. Caudrelier, sans plus de succès.

A la suite de la manifestation du 14 juillet, on s'occupe de nouveau d'une garnison permanente et M. le préfet autorise le maire à en saisir le Conseil. Une session extraordinaire est décidée et, le 31 juillet, le Conseil se trouve réuni presqu'en entier, 26 membres sur 29. On s'attend à une séance orageuse, vu l'intempérance habituelle du langage de M. Moreau.

M. le maire demande l'appropriation de certains bâtiments pour une garnison de 600 hommes. Cette garnison, dit-il, ne peut-être un sujet de crainte que pour les émeutiers; elle donnera une vitalité nouvelle à Roubaix et sera une source de profits pour le petit commerce. Une discussion très-violente s'élève alors au sein du Conseil.

C'est d'abord *un* M. Flipo qui s'insurge; le maire lui répond et est interrompu par un M. Delebois et par un M. Trannoy. Les Roubaisiens seuls peuvent comprendre le sens qui nous échappe, dit M. le Conseiller ; intérêt pour les Roubaisiens et non pour nous. La discussion s'aggrave.

M. Moreau. — La proposition du maire est un défi porté à la population.

M. Moreau développe cette proposition et conclut au rejet. Il vaut mieux consacrer les 6,000 fr. à secourir les ouvriers plutôt qu'à tirer dessus.

M. Destombe, cabaretier, dit à Moreau : Vous en avez menti. Vous êtes un menteur et un batteur de caisse.

M. Moreau se regimbe et fait connaître la lettre de M. Lacquement pour les funérailles de sa fille et livre cette lettre à l'appréciation du Conseil. — Voilà ce que fait cette administration; avais-je raison de dire que c'est une administration infâme, ayant à sa tête des adjoints infâmes, un maire infâme, une administration de mouchards.

La proposition est renvoyée à la Commission.

M. Moreau n'a pu protester contre ce procès-verbal qu'à une séance suivante, le secrétaire de la mairie redigeant les procès-verbaux quand il a le temps.

Au 10 août, M. Moreau arrive avec son ardeur belliqueuse et dit à M. le Maire: « La justice et vous n'êtes jamais entrés par la même porte. » L'administration a déposé une plainte au parquet, pour injures à un fonctionnaire de l'ordre administratif.

On procède à la lecture de l'interrogatoire à l'audience du tribunal de Lille et des dépositions puis du jugement.

Défense de M. Moreau

M. Moreau demande à présenter des observations :

Je m'étonne de l'appel à *minima*, quand moi-même je n'avais pas appelé, m'inclinant devant le jugement. En 1871, la grève a été fomentée par les patrons, qui ont été admonestés par M. Morcrette. J'ai été un médiateur et j'ai arrangé la grève; j'ai été félicité de mon attitude; on ne peut pas m'accuser d'être un fomenteur, et quand on a fait courir ce bruit, j'étais absent. Le véritable auteur, je le dirai partout, c'était M. le maire, par son impéritie. La source de l'animosité de M. Allart contre moi, c'est que, s'il est maire et conseiller municipal, il le doit à celui qui a été porté en tête de la liste, à moi.

M. le président ne croit pas qu'il soit nécessaire d'appuyer sur M. Allart et demande qu'on le laisse en dehors.

M. Moreau. — M. le maire était mal entouré, j'ai été en butte aux calomnies.

Roubaix est une ville américaine; une garnison y ferait le plus mauvais effet, et j'ai fait acte de bon citoyen en m'y opposant. Si je me suis exprimé si vivement, c'est que M. Richez était l'auteur de faux mandats et l'administration l'a soutenu parce que c'est un de ses meilleurs instruments. On m'a insulté, le maire a dédaigné de rappeler à l'ordre l'insulteur.

M. Lacquement m'a insulté grossièrement et le maire donnait son approbation. — M. Moreau lit la lettre Lacquement. C'est un procédé policier. — M. le maire est entré dans le débat; il n'était plus maire, — Tous les témoins ont le même cliché, les termes du procès-verbal. On leur avait fait la leçon.

M. le président. — Ils ont prêté serment. Je vous engage et au besoin je vous invite à respecter leur témoignage.

Moreau : Parfaitement. — Je suis secrétaire du conseil et je n'ai pas encore pu avoir les notes des séances, prises par le secrétaire de la mairie.

En tous cas, l'opinion publique me venge déjà, il n'y a point besoin d'élections pour cela.

Réquisitoire

Le procureur général demande une élévation de la peine prononcée qui n'est pas en rapport avec la gravité des outrages. Ce n'était pas la conséquence d'un mouvement de vivacité et de colère, c'est un fait voulu, c'est un fait prémédité. — M. l'avocat-général Dumas excuse la lettre de M. Lacquement qui a été écrite dans l'intérêt public. — M. Moreau a insulté l'administration, en *bloc*; mais il a injurié chacun de ses membres en particulier ? Il suit dans ses injures la progression ascendante qui se termine par le maire. Ces injures ont été préméditées et ont eu pour cause la demande de garnison, devant *tirer sur le peuple*, comme le prétend M. Moreau. — La procédure, dans cette affaire, n'a pas été faite par M. Allart mais par le juge d'instruction; c'est à peine si M. le maire a déposé une plainte. Les témoins qui viennent dire que M. Moreau avait en vue M. Lacquement et non M. Allart, sont des amis de M. Moreau. Les autres sont formels pour rappeler les faits, comme ils l'ont été dans le procès-verbal des séances. Du reste, le procès-verbal a été approuvé régulièrement. Et les faits ont bien dû se passer de la sorte, car M. Reboux, qui est en même temps conseiller municipal et directeur du *Journal de Roubaix*, et qui est impartial dans le débat, a, dans la nuit même, fait un compte-rendu des faits, tels qu'ils sont relatés au procès-verbal.

Le *Roubaix-Radical* retrace les faits à peu près dans les mêmes termes, en ajoutant qu'on avait besoin d'une garnison pour abriter ses mœurs policières. Or, c'est le maire qui a demandé une garnison, donc c'est à lui qu'on s'adressait.

Quant au fait Lacquement, je dois le blâmer complètement. M. Lacquement a complètement manqué aux convenances et cette démarche ne pouvait avoir aucun résultat pratique ; l'idée a été mauvaise. Mais ce n'était pas une raison pour outrager le maire. Donc on ne peut admettre la provocation, et la lettre Lacquement ne peut être une excuse.

FEUILLETON DU 20 MARS. — (N° 8.)

STÉPHANETTE

Par BERNARD SEIGNY

VI

(Suite.)

M. de la Hansaye avait eu une sœur cadette, mariée au comte de la Tremblaye, et qui était morte, peu de temps après son mariage et sans laisser d'enfant, sur l'échafaud révolutionnaire. Lors de sa visite chez le brocanteur, il avait été frappé de la ressemblance de Stéphanette avec cette jeune femme, dont l'image lui était si chère et si souvent présente.

Cette comparaison et les souvenirs du passé qu'elle évoquait l'absorbèrent bientôt entièrement, et son esprit se complut, pendant longtemps, à rapprocher ces deux figures de femmes dont l'une, entrevue la veille, encore vivante et jeune, semblait prêter à l'autre, ensevelie dans la mort, les couleurs de la vie. Il arrive souvent ainsi que notre âme, pour échapper à l'obsession d'une idée, s'attache au premier rêve qui passe, et se laisse aller à la dérive, avec la pleine conscience qu'elle s'égare, par lassitude, et par peur de retomber sous l'empire de ses préoccupations premières, qu'elle sent confusément rôder autour d'elle.

— Oui, se disait-il, elle avait ces mêmes yeux noirs et ce teint pâle qui lui donnaient un air d'andalouse ; des cheveux noirs aussi... je me rappelle qu'un soir de bal elle avait semé ses cheveux de diamants ;... le duc de Gramont la faisait danser ;... elle était si belle que le roi demanda son nom ;... Henriette, sire, Henriette de la Tremblaye... Pauvre Henriette ! Elle parlait comme Stéphanette ;.. elle avait cette voix claire et ces mains fines ... Quelle chose étrange ! elle a des mains de grande dame, cette petite marchande.

Surexcitée par l'insomnie, l'imagination du vieillard s'avançait de plus en plus dans le domaine du rêve, les ailes étendues, poussée par le souffle impétueux des souvenirs.

Henriette et Stéphanette se ressemblèrent bientôt au point de se confondre, et de ces deux images une créature idéale naquit, éclatante et pure comme un ange, dont l'admirable beauté empruntait quelques traits à chacun des modèles dont elle était formée, dont l'âme possédait toutes les rares vertus de la morte, et cette créature s'appelait Stéphanette, et Jean l'aimait.

Cette création rayonnante de son esprit halluciné fit sur le marquis une impression profonde. Elle s'incrusta dans sa mémoire, et survécut à la nuit qui l'avait produite. Lorsque, revenu de ce rêve, aux approches du matin, le marquis pensait à la fille du brocanteur, c'est sous cette forme qu'il la voyait, et qu'il la combattait; mais il la combattait faiblement, et, malgré ses efforts, il se sentait envahir par une sorte de sympathie inexplicable et invincible pour cette même Stéphanette qu'il avait maudite au commencement de la nuit.

Vers six heures du matin, les marches de l'escalier résonnèrent sous les sabots de Gothon. M. de la Hansaye se leva, heureux d'entendre près de lui le bruit de la vie réelle.

Sa colère était tombée. Lui, si résolu la veille, après une nuit de réflexions, de songes, de luttes intérieures, il était irrésolu et fatigué.

En s'habillant, l'idée lui vint de parler à Gothon de cette grande affaire.

« Cette brave fille a du bon sens, se dit-il. Elle a été l'amie de ma famille depuis quarante années. Elle aime Jean. Qui sait ? elle m'aidera peut-être à voir clair dans tout cela. »

Il descendit à la cuisine.

Gothon écouta tout avec une satisfaction mêlée d'attendrissement. Quand le marquis eut fini, elle secoua la tête, essuya deux larmes qui tremblaient au coin de ses yeux, et dit, avec la rude familiarité d'un dévouement de quarante ans :

— Tenez, monsieur le marquis, si vous voulez mon avis, vous ne ferez pas *endêver* plus longtemps mon pauvre Jean. Je ne connais pas la fille qu'il a choisie, mais je suis sûre que c'est une personne de bien.

— Comment ! Gothon, un garçon de vingt ans, penser à se marier, et avec la fille... tu sais qui elle est.

— Elle n'a pas dix-huit quartiers, comme M. Jean ; mais monsieur le marquis a dit lui-même qu'elle était jolie, et, à l'âge de M. Jean, on a le cœur tendre. Vous, monsieur le marquis, vous ne pensiez pas à vous marier à cet âge-là, parce que vous étiez chez M. le marquis votre père, bien gâté, bien choyé ; et, plus tard, la pensée ne vous en est pas venue non plus parce que vous chouanniez ; mais notre pauvre Jean, croyez-vous qu'il ne s'ennuie pas chez son M. Furondeau ? C'est péché, en vérité, de le laisser, avec la mine qu'il a, noircir du papier chez un notaire.

— Sans doute, mais où le mettre ? Nous n'avons pu trouver une autre place pour lui, tu t'en souviens. Fallait-il l'engager dans l'armée de M. Bonaparte ?

— Je ne dis pas ça, mais ce que je sais bien, c'est qu'il moisit chez son M. Furondeau, ce pauvre cher enfant, et que ça donne des idées de mariage. Et puis, quand même, le beau malheur, s'il épousait sa demoiselle ! Ne seriez-vous pas content d'avoir une jeune dame à la Merlinière, qui viendrait tous les jours faire sa promenade avec vous ?

— Y penses tu, Gothon !

— Et pourquoi pas, monsieur le marquis ? La Merlinière n'est pas si gaie, aujourd'hui. Des bonnes gens comme Baptiste et moi, ce n'est pas une compagnie pour monsieur le marquis; il lui faudrait de la famille, et, s'il était possible, de la jeunesse autour de lui. Ça serait bien agréable une jeune dame qui s'occuperait de la maison, qui la rendrait coquette et plaisante;... et puis, monsieur le marquis aurait bientôt des petits-neveux, lui qui aime tant les enfants;... je leur raconterais des histoires, et Baptiste aussi, qui ne sait plus à qui raconter les siennes... Ah ! les chers petits; il me semble les voir là, autour de monsieur le marquis...

— Ce sont là des folies, Gothon, de vraies folies... Et avec quoi vivrions-nous donc, s'il te plaît : Jean, sa femme, ses enfants et nous trois ?

— Bah ! on se gênerait un peu plus. Le bon Dieu, qui récompense les bonnes actions, nous enverrait de belles années de légumes et de fruits... Tenez, monsieur le marquis, vous m'avez dit une fois que vous aviez placé quelques économies chez votre notaire, pour me faire une rente quand je ne pourrais plus travailler ; eh bien ! prenez cet argent-là ; monsieur le marquis me souffrira un peu plus longtemps à son service, et moi, ça me donnera des forces de vivre au milieu de la belle jeunesse et de voir monsieur le marquis plus heureux et plus joyeux qu'il n'est.

M. de la Hansaye était ému des paroles de la brave fille. Il sentit qu'il n'était que temps de battre en retraite, s'il ne voulait pas laisser voir cette émotion, et remonta l'escalier en disant :

— Tu n'écoutes que ton cœur, ma pauvre Gothon, mais la raison ne parle pas de la même façon.

Le marquis fit sa toilette du dimanche ; le premier son de la grand'messe sonnait déjà au bourg, et les volées joyeuses des cloches passaient en murmures inégaux sur la cime des grands noyers.

Il essaya, mais en vain, de se raffermir dans sa résolution première ; en vain il se répéta : « C'est impossible, cela ne sera pas » ; de douces visions de jeune femme souriante, courant dans la vieille Merlinière, d'enfants roses, qu'il faisait sauter sur ses genoux, s'emparèrent de son esprit, et affaiblirent de plus en plus les dénégations de l'amour-propre révolté.

Il appela Jean qui couchait dans une chambre voisine, prit son paroissien, sa canne à pomme d'or, et tous deux descendirent.

— Ne remarques-tu pas, mon neveu, dit le marquis, à quel point ma pauvre masure a besoin de réparations ? Tout y est vieux et fané comme moi. Aucune recherche de bien-être, aucune élégance, à peine le nécessaire. Tu ne le croirais pas ? je ne m'en aperçois qu'à de rares intervalles : à force de vivre seul, comme un loup, on en vient à perdre jusqu'au besoin de ces petites dépenses de luxe qui donnent tant de charme à la vie... quand on les fait pour d'autres, ajouta-t-il avec un soupir.

En arrivant sur la place de l'église, M. de la Hansaye avisa son ami M. Henriet qui causait dans un groupe de fermiers.

M. Henriet habitait à trois kilomètres au sud de la Merlinière, au milieu de ses vignes blanches et de ses vignes rouges, qui lui donnaient tous les ans beaucoup de souci et des revenus variables. Il vivait seul, comme le marquis — et peut-être cette analogie d'existence avait-elle été pour quelque chose dans leur mutuelle sympathie, — car sa femme était morte très jeune, sans lui laisser d'enfants. M. Henriet était un homme gros, grand, haut en couleur, et, pour le caractère, d'humeur joviale et de bon conseil. Son autorité était considérable dans le pays. On le consultait sur les affaires de famille, les partages, les ventes, les baux, en un mot sur les mille procès toujours prêts à s'envoler de la campagne à la ville : le plus souvent M. Henriet parvenait à leur couper les ailes. M. de la Hansaye avait, plus que personne, confiance dans cet excellent homme, et, sans que pour cela leurs relations fussent très fréquentes, le tenait au fait, depuis de longues années, de ce qui lui arrivait d'heureux ou de fâcheux.

(*A suivre.*)